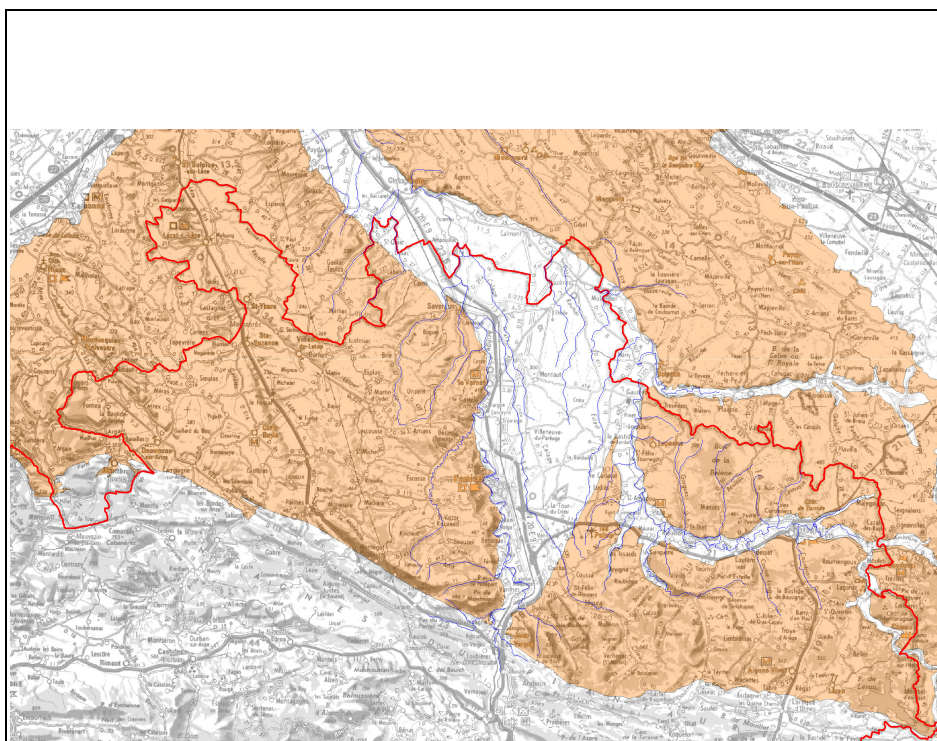


MASSE D'EAUX SOUTERRAINES : FRFG043

Molasses du bassin de la Garonne et alluvions anciennes de Piémont

UHR Rivières de Gascogne

1. Etat des lieux et pressions exercées (données 2000 – 2008 – SDAGE 2010-2015)



Objectif Etat Global : Bon état en 2021

Etat chimique : **Mauvais**

Cause(s) de dégradation : Nitrates et Pesticides

Pressions qualitative de la masse d'eau (Etat des lieux 2004) :

Occupation agricole des sols
(répartition des cultures, azote organique et phytosanitaires) : **Forte**

Elevage : **Forte**

Non agricole (nitrates issus de l'assainissement autonome,
phytosanitaires utilisés par les usagers non agricoles,
sites et sols pollués,...) : **Moyenne**

Des milieux aquatiques et écosystèmes terrestres
(impact des échanges des milieux aquatiques superficiels sur
la masse d'eau souterraine) **Inconnue**

Sur les milieux aquatiques et écosystèmes terrestres
(impact des échanges de la masse d'eau souterraine sur les
milieux aquatiques superficiels) **Inconnue**

2. Compléments suite à l'expertise

S'agissant d'une masse d'eaux souterraines identifiée comme un système imperméable localement aquifère, la mise en place d'un suivi qualitatif (comme quantitatif) représentatif est difficile à appréhender. En effet, il s'agit le plus souvent d'aquifères captifs bi ou multicouches contenant des niveaux semi-perméables capacitifs et sans échange significatif avec la surface. Il est ainsi extrêmement délicat d'extrapoler les résultats obtenus sur un point de contrôle RCS à l'ensemble de la masse d'eau. Les problèmes de qualité liés aux teneurs en nitrates et produits phytosanitaires enregistrés concernent des aquifères locaux individualisés (bancs calcaires ou niveaux sableux ou gréseux) au sein des formations molassiques à proprement parlé.

Un manque de connaissance avait été identifié lors de l'état de lieux de la masse d'eau de 2004 et repris en 2008 en particulier sur les modalités de transfert des pollutions diffuses dans les nappes d'eaux souterraines. Il serait donc nécessaire d'entreprendre des suivis, associés à des diagnostics de bassins versants, dans les secteurs où les fortes teneurs en nitrates et produits phytosanitaires ont été enregistrées afin de mettre en évidence l'origine et les mécanismes de transfert de ces paramètres vers les eaux souterraines et/ou de surface.

3. Actions complémentaires du Programme de Mesures

Domaine d'actions	Actions	Libellé Action	Descriptions / Commentaires
Gouvernance	Gouv_2_01	Améliorer la communication, la formation et la sensibilisation vers les partenaires et le public	Communication à mener à travers le 4 ^{ième} programme d'actions de la directive nitrates et à travers le groupe départemental phytosanitaire
Amélioration des connaissances	Conn_1_01	Développer le suivi de la qualité des masses d'eau superficielles et souterraines	Développer le réseau de suivi de la qualité sur la partie ariégeoise de cette masse d'eau, notamment au niveau des points du réseau opérationnel (aucun point de contrôle n'est actuellement implanté en Ariège) et plus spécifiquement rechercher la meilleure représentativité dans la sélection des points en raison de la complexité hydrogéologique des formations molassiques (aquifère multicouche).

Amélioration des connaissances	Conn_1_03	Améliorer la connaissance des eaux souterraines et développer des outils d'aide à la décision	Manque de connaissances hydrogéologiques avéré au niveau de cette entité en raison de son caractère peu productif et d'une certaine complexité géologique. Il s'agit le plus souvent d'aquifères captifs bi ou multicouches contenant des niveaux semi-perméables capacitifs et sans échange significatif avec la surface
Amélioration des connaissances	Conn_2_07	Améliorer les connaissances sur les modalités de transfert des produits polluants	Au même titre que la connaissance du fonctionnement hydrogéologique de cette entité doit être améliorée, celle des mécanismes de transferts des polluants devrait être abordée spécifiquement en lien avec les caractéristiques de ce type d'aquifère.
Amélioration des connaissances	Conn_2_07	Améliorer les connaissances sur les modalités de transfert des produits polluants	Masse d'eau incluant les alluvions de la Léze où des problèmes de pollutions diffuses ont été mesurés sur certains points. Une certaine disparité dans la qualité de cette nappe est observée selon les secteurs. Nécessité de réaliser une étude du fonctionnement de cette nappe afin de comprendre les mécanismes intervenant dans le transfert et de pouvoir apporter des préconisations pour un retour du bon état.
Rejets Diffus	Diff_2_01	Améliorer les pratiques de fertilisation et limiter les transferts	Suivi du 4 ^{ème} programme d'actions dans les zones vulnérables au titre de la directive n°91/676/CEE du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, dite directive « nitrates »
Rejets Diffus	Diff_2_01	Améliorer les pratiques de fertilisation et limiter les transferts	Mise en place d'un Plan d'Action Territorial (PAT) dans le secteur de la masse d'eau correspondant aux alluvions de la Léze
Rejets Diffus	Diff_3_01	Améliorer les équipements et les pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires	Actions menées dans le cadre des missions de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège
Rejets Diffus	Diff_3_02	Favoriser les filières pérennes de récupération des produits phytosanitaires	Actions menées par le Pays des Portes d'Ariège dans le cadre du plan Zéro Phytos
Rejets Diffus	Diff_3_03	Sensibiliser les distributeurs agricoles de produits phytosanitaires aux impacts sur les milieux naturels	Actions menées par le Pays des Portes d'Ariège dans le cadre du plan Zéro Phytos

Rejets Diffus	Diff_3_04	Mettre en œuvre des plans d'actions « phytosanitaires » visant les usages non agricoles (diminution des doses,	Actions menées par le Pays des Portes d'Ariège dans le cadre du plan Zéro Phytos
Rejets Diffus	Diff_9_02	Aménager l'espace pour limiter l'érosion et lutter contre les transferts (notamment mise en place de couverture hivernale des sols et de bandes végétalisées)	Suivi du 4 ^{ième} programme d'actions dans les zones vulnérables au titre de la directive « nitrates »
Rejets Diffus	Diff_9_04	Développer des programmes d'actions de lutte contre les pollutions diffuses	Suivi du 4 ^{ième} programme d'actions dans les zones vulnérables au titre de la directive « nitrates »

4. Résumé des actions particulières à mener

❖ A mettre en oeuvre

- Mise en place d'un suivi adapté aux caractéristiques hydrogéologiques de cette masse d'eau (système imperméable localement aquifère) par le biais de points de contrôle représentatifs d'un secteur identifié à enjeux (pour l'eau potable notamment) et où de fortes teneurs en nitrates et produits phytosanitaires seraient enregistrées. Ces éléments permettraient ainsi de mettre en évidence l'origine et les mécanismes de transfert de ces paramètres vers les eaux souterraines et/ou de surface et d'apporter des préconisations pour une amélioration de la qualité. Ce type de suivi pourrait être porté notamment par le Conseil Général de l'Ariège par la mise en place d'un réseau départemental de mesure de la qualité adapté aux enjeux et/ou aux problématiques du département.
- Mise en place d'une étude du fonctionnement de la nappe alluviale de la Léze afin de comprendre les mécanismes intervenant dans le transfert des pollutions diffuses et de pouvoir apporter des préconisations pour un retour du bon état.
- Parallèlement à l'étude de connaissance sur le fonctionnement et la qualité de la nappe alluviale de la Léze, étudier les possibilités de mise en place d'un Plan d'Action Territorial (PAT) afin d'améliorer les pratiques de fertilisation et limiter les transferts.